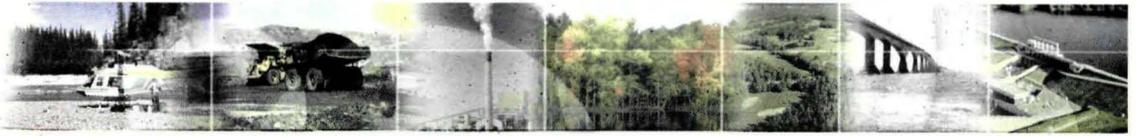


PROGRAMME D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



2002-2004

Rapport de programme



TD
182
R46
M-628 v
ex. 2



Environment
Canada

Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Programme d'évaluation environnementale : Rapport de programme 2002–2004

Programme national d'évaluation environnementale (Canada)

([Rapport]; SPE-M-628)

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Environmental Assessment Program, Program Report 2002–2004.

ISBN 0-662-68869-4

N° de cat. En83-1/628

1. Programme national d'évaluation environnementale (Canada)
 2. Environnement – Études d'impact – Canada.
 3. Vérification (Gestion de l'environnement) – Canada.
- I. Titre.
- II. Coll. : Rapport (Canada. Environnement Canada); SPE-M-628.

TD194.68C3E58 2005

333.7114'0971



TD
182
R46
M-628

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le rapport 2002–2004 d'Environnement Canada sur son Programme national d'évaluation environnementale (EE) illustre non seulement en quoi les activités d'EE ont contribué à l'observation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la Directive du Cabinet concernant l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, mais également comment ces activités répondent aux priorités de la population canadienne en atténuant les répercussions sur la santé des menaces environnementales, en favorisant la sauvegarde de notre environnement naturel et en contrant le problème des changements climatiques.

La démarche d'EE privilégiée par Environnement Canada met en évidence l'importance de l'innovation et du partenariat dans l'atteinte de résultats concrets. Le présent rapport expose quelques-uns des nombreux mécanismes par lesquels le Ministère collabore avec d'autres parties (gouvernements, collectivités autochtones, entreprises, organisations non gouvernementales, secteur universitaire) pour assainir l'air et l'eau, pour protéger l'extraordinaire diversité des habitats et des espèces au Canada,

pour réduire les risques des menaces météorologiques et environnementales et pour honorer les engagements de notre pays à l'égard des changements climatiques. De toute évidence, l'EE constitue pour le Canada un instrument précieux dans l'atteinte des objectifs de protection de l'environnement.

Je vous invite à prendre connaissance des efforts considérables déployés par nos praticiens de l'EE un peu partout au pays, et des défis que devra relever chacun d'entre nous, à Environnement Canada. En travaillant ensemble et en faisant preuve d'innovation et de créativité, je suis convaincu que nous saurons atteindre nos objectifs.



Paula Caldwell St-Onge
Directrice générale
Direction des programmes nationaux
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	i
SOMMAIRE	iii
1.0 INTRODUCTION	1
1.1 Le Programme d'EE.	1
1.2 L'équipe de gestion du Programme d'EE	1
1.3 Le processus fédéral d'EE.	2
1.4 Pour information	3
2.0 ACTIVITÉS DU PROGRAMME	4
3.0 FAITS SAILLANTS RÉGIONAUX ET NATIONAUX	9
3.1 Assurer une cohérence nationale	9
3.2 Améliorer les conseils fournis sur l'EE	13
3.3 Intégrer aux processus décisionnels les conseils fournis	17
3.4 Forger des partenariats et échanger les savoir-faire	22
3.5 Cadres de législation et d'orientation	26
3.6 Mise en commun des pratiques exemplaires et des connaissances	29
4.0 DÉFIS ET ORIENTATIONS PROPOSÉS	34
5.0 ABRÉVIATIONS.	35

SOMMAIRE

Ce rapport donne un aperçu des réalisations effectuées et des défis relevés par le Programme national d'EE d'Environnement Canada (EC) durant les exercices 2002–2003 et 2003–2004. Il permet de réaliser l'engagement du Ministère de rendre compte de ses actions et de partager les succès qu'il a remportés et les leçons qu'il a tirées dans le domaine de l'EE.

Le programme ministériel d'EE est mis en œuvre par des scientifiques et des analystes (appelés praticiens de l'EE au sein du programme) travaillant pour le Service de la protection de l'environnement, le Service de la conservation de l'environnement, le Service météorologique du Canada et le Service Politiques et Communications, aussi bien dans les cinq régions administratives du Ministère qu'à son administration centrale. Les praticiens de l'EE travaillent ensemble à promouvoir une application homogène de l'EE et à assurer le respect de LCEE, de la Directive du Cabinet concernant l'EE des projets de politiques, de plans et de programmes ainsi que de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*.

Comme le Programme d'EE est diversifié et est exécutée par les régions, l'uniformité nationale est un enjeu. La mise en commun du savoir et des méthodes et l'établissement de partenariats avec les intervenants de l'EE ont aidé le Ministère à faire face à l'imposante charge de travail que lui confèrent ses responsabilités en matière d'EE. Grâce à la création de réseaux actifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu de l'EE, le Programme maintient une cohérence dans l'application des politiques et des lignes directrices nationales.

EC consacre beaucoup de temps et d'efforts à l'examen et la préparation des EE, aussi bien comme autorité responsable (AR) qu'à titre d'autorité fédérale (AF). Malgré l'importance du rôle d'AR dévolu au Ministère, les activités découlant de son rôle en tant qu'AF — notamment

la prestation d'une expertise scientifique et technique — dominent le Programme d'EE et accaparent une forte part du temps et des ressources disponibles. Durant la période visée par le présent rapport, EC a participé comme AR à plus de 700 EE au Canada et offert une expertise scientifique et technique dans plus de 3 700 EE.

Le mandat du Programme d'EE étant fortement déterminé par la LCEE, ses responsables ont applaudi les modifications législatives qui sont entrées en vigueur le 30 octobre 2003. Ces modifications, qui représentent une étape importante dans l'évolution de l'EE au Canada, amélioreront la qualité des évaluations, rendront le processus plus prévisible et plus opportun et favoriseront des possibilités de participation significative du public.

La proclamation de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le 5 juin 2003, a marqué une autre étape cruciale dans l'évolution du cadre législatif canadien. La LEP modifie la définition donnée à « effets environnementaux » par la LCEE; selon la LEP, ces effets comprennent tout changement que la réalisation d'un projet peut causer à une espèce sauvage inscrite, à son habitat essentiel ou à la résidence des individus de cette espèce. En outre, la LEP prévoit que les responsables d'une EE fédérale doivent aviser le ministre compétent, déterminer les effets négatifs du projet sur l'espèce en péril inscrite et de son habitat essentiel et, si le projet est réalisé, veiller à ce que des mesures compatibles avec tout programme de rétablissement et tout plan d'action applicable soient prises pour éviter ces effets ou les amoindrir et les contrôler.

La Directive du Cabinet concernant l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes est le fondement de la responsabilité dévolue au Programme d'EE pour ce qui est de formuler des conseils et de participer aux évaluations environnementales stratégiques

(EES). À l'administration centrale d'EC, la Direction de l'évaluation environnementale offre de la formation et prépare du matériel d'orientation sur les EES, elle soutient la préparation de ce type d'évaluations, et elle examine et commente les mémoires au Cabinet, les aide-mémoire et les présentations visuelles.

Au cours de l'année à venir, Environnement Canada rencontrera plusieurs défis et occasions favorables touchant le Programme d'EE. Citons notamment :

- une intensification des activités du Programme, dont une augmentation du nombre d'EE mixtes menées avec d'autres instances;
- une plus grande importance accordée à la formulation de conseils sur des nouveaux dossiers comme la LEP et les changements climatiques, y compris par la prestation d'une orientation et d'une formation à ce sujet aux praticiens de l'EE;
- l'amélioration de l'efficacité de l'EE au Canada en assurant la cohérence nationale, la prévisibilité et la transparence du processus d'EE;
- la mise en œuvre des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général sur la vérification des EES;
- un partage constant de l'information et des pratiques exemplaires entre les intervenants du Programme en vue de renforcer les partenariats.



Photo : Robert St-Louis, Environnement Canada

INTRODUCTION

L'EE est un outil de planification qui permet d'intégrer la science aux processus d'évaluation et de prise de décisions concernant les nouvelles activités et les nouveaux projets, programmes et politiques. L'EE sert à évaluer les éventuelles incidences environnementales des activités envisagées ainsi qu'à concevoir et à recommander des mesures d'atténuation permettant de protéger la qualité de l'environnement.

1.1 Le Programme d'EE

Le Programme d'EE est mise en œuvre par un réseau national de scientifiques et d'analystes d'EC (appelés praticiens de l'EE au sein du programme), qui travaillent pour le Service de la protection de l'environnement, le Service de la conservation de l'environnement, le Service météorologique du Canada et le Service Politiques et Communications, dans les cinq régions administratives du ministère et à l'administration centrale.

Les praticiens de l'EE unissent leurs efforts pour favoriser une application homogène de l'EE au sein d'EC et pour assurer le respect de LCEE, de la Directive du Cabinet concernant l'évaluation environnementale des propositions de politiques, de plans et de programmes ainsi que de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*. Ils s'efforcent à cette fin de réaliser les objectifs du Programme, qui sont les suivants :

- intégrer à la prise de décisions les conseils d'EE reposant sur une assise scientifique;
- promouvoir un respect exemplaire de la LCEE au Ministère et en assurer une application uniforme à l'échelle nationale;
- faciliter l'application de la Directive du Cabinet au sein du Ministère;
- élaborer et coordonner les positions ministérielles;

- fournir des informations scientifiques et techniques, selon les besoins.

Dans le Programme d'EE, on collabore avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, d'autres ministères fédéraux et les autorités provinciales et territoriales pour exécuter le mandat d'EE dévolu à Environnement Canada par la LCEE et pour examiner les répercussions environnementales des politiques, des plans et des programmes fédéraux

1.2 L'équipe de gestion du Programme d'EE

L'équipe de gestion du Programme d'EE est dirigée par Paula Caldwell St-Onge, Directrice générale des programmes nationaux. Son bras opérationnel est le Comité national de coordination de l'évaluation environnementale, composé d'employés et de cadres régionaux, des services juridiques, du Service canadien de la faune et du Service météorologique du Canada. Le Comité national de coordination de l'évaluation environnementale a les attributions suivantes :

- positionner EC de façon à assurer le respect de la LCEE;
- encourager l'échange d'informations entre l'administration centrale et les composantes opérationnelles régionales;
- assurer la liaison et la consultation avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sur le fonctionnement du processus d'EE,
- donner une orientation nationale aux aspects scientifiques, techniques, stratégiques et opérationnels des EE et des examens publics de projets;

- contribuer à l'examen des positions et des mémoires ministériels touchant les évaluations menées par des commissions d'examen, et conseiller le sous-ministre adjoint du Service de la protection de l'environnement sur les grands enjeux intéressant EC;
- fournir des informations et des conseils judicieux à EC et aux autres ministères fédéraux sur les instruments réglementaires appliqués par EC, sur les aspects scientifiques et techniques de l'EE et sur les responsabilités conférées à EC par la LCEE;
- faciliter la détection et la hiérarchisation des nouveaux problèmes d'EE, en tant que leader national.

Le Comité national de coordination de l'évaluation environnementale est présidé par Diane Campbell, Directrice de l'évaluation environnementale. En voici la composition actuelle :

Doug Tilden et Robert St-Louis
(*Direction de l'évaluation environnementale, administration centrale*)

Susan Waters
(*Services juridiques, administration centrale*)

Ian Travers (*région de l'Atlantique*)

Claude Saint-Charles (*région du Québec*)

Jon Gee (*région de l'Ontario*)

Tim Hibbard et Shauna Sigurdson
(*région des Prairies et du Nord*)

Mike Nassichuk
(*région du Pacifique et du Yukon*)

Serge Nadon
(*Service météorologique du Canada*)

Louise Kingsley
(*Service canadien de la faune*)

1.3 Le processus fédéral d'EE

Le processus fédéral d'EE est déclenché chaque fois qu'un organisme fédéral doit exercer une responsabilité décisionnelle à l'égard d'un projet. En clair, cela signifie à toutes les occasions qu'une autorité fédérale propose un projet, aide financièrement un promoteur à réaliser un projet, autorise la cession (notamment par vente ou cession à bail) du territoire domanial ou en transfère le contrôle ou l'administration pour permettre la réalisation d'un projet, ou délivre un permis, une licence ou une autre approbation visée par le Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées en vue de permettre la mise en oeuvre du projet.

L'AR doit voir à la réalisation d'une EE le plus tôt possible à l'étape de la planification du projet, avant la prise de décisions irrévocables. Comme par le passé, les praticiens de l'EE au Ministère ont consacré en 2002–2004 beaucoup de temps et d'effort à l'examen et à la préparation de nombreuses EE. Malgré l'importance du rôle d'AR assumé par le Ministère, ce dernier consacre encore plus d'énergie à ses responsabilités d'AF

Une AF est un organisme fédéral qui possède les connaissances voulues (ou qui détient un mandat pertinent) à l'égard d'un projet. Sur demande, les AF doivent partager leurs connaissances avec une AR ou une commission d'examen. Environnement Canada possède une expertise dans de nombreux domaines, notamment : émissions atmosphériques, biodiversité, climatologie et changements climatiques, gestion des écosystèmes, planification et gestion de l'environnement, sciences et technologie environnementales, hydrologie, météorologie, oiseaux migrateurs, études sur la faune et la flore, espèces en péril, qualité et quantité des eaux de

ACTIVITÉS DU PROGRAMME

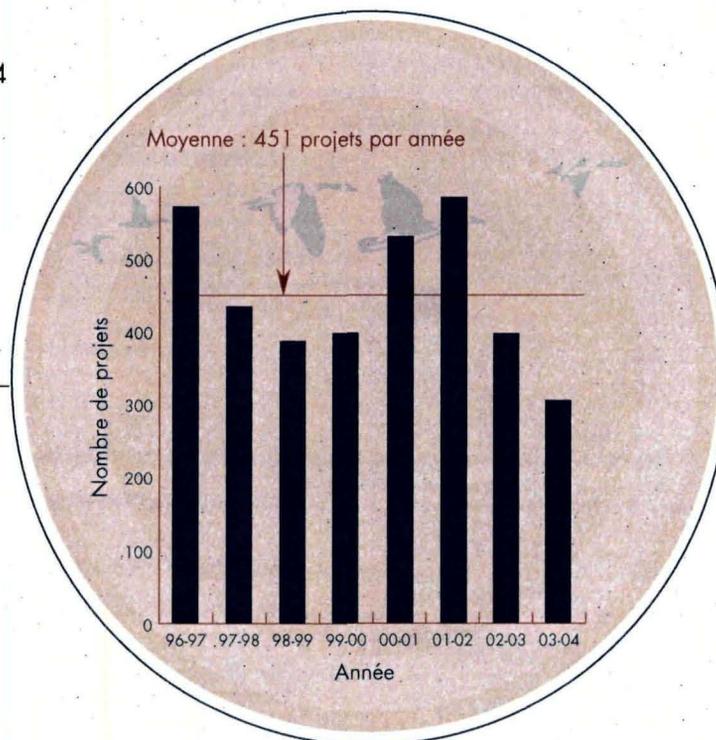
Les statistiques présentées ci-dessous sont tirées en partie du Système national d'évaluation environnementale (SNÉE) et du Système national de suivi des demandes d'expertise, qui sont les outils ministériels servant à documenter la participation d'EC aux EE, comme AR ou AF.

Depuis l'adoption de la LCEE en 1995, le Programme d'EE a été très actif. En moyenne, 451 projets ont été examinés par année, pour un total de 3 611 projets (*figure 1*).

Durant la période visée par le rapport, EC a participé comme AR à plus de 700 évaluations, dont 397 entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 et 305 du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Dans plus de 95 % des cas, il s'agissait d'examens préalables. On a également beaucoup investi d'efforts dans les études approfondies et les examens menés par une commission.

FIGURE 1

Activité à titre d'autorité responsable : 1996-2004





surface et souterraines, développement durable, substances toxiques, gestion des déchets, milieux humides.

1.4 Pour information

Le *Rapport sur le Programme national d'évaluation environnementale 2002-2004* a été préparé grâce à la coopération des membres du Comité national de coordination de l'évaluation environnementale et de la Direction de l'évaluation environnementale. On peut en obtenir un exemplaire sur format papier, ou le consulter à l'adresse http://www.ec.gc.ca/ea-ee/communication/reports/reports_f.asp.

Pour toute question concernant le rapport, s'adresser au :

Directeur de l'évaluation environnementale
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
351, boul. Saint-Joseph, 17^e étage
Gatineau (Qc) K1A 0H3
Tél. : (819) 934-1859 Téléc. : (819) 953-4093

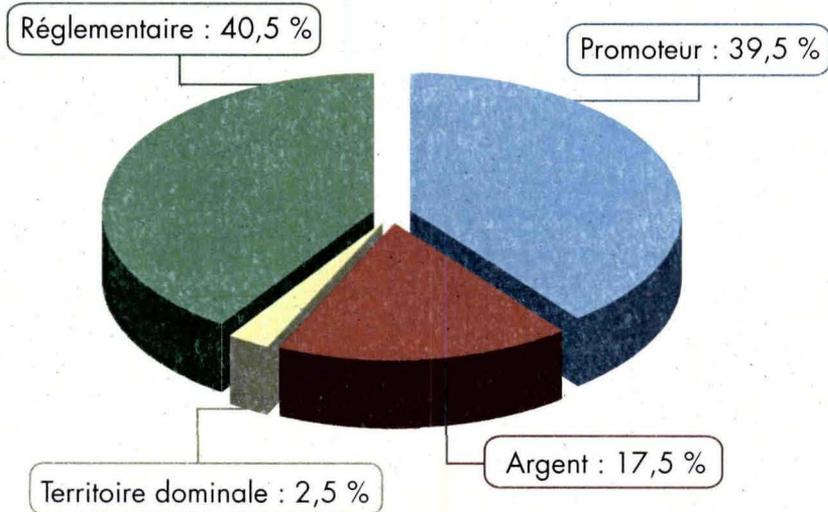


En répartissant par élément déclencheur de la LCEE toutes les activités menées comme AR, on constate que la majorité des EE (80 %) effectuées dans l'exercice 2002–2003 découle soit

du rôle de promoteur joué par EC (39,5 %), soit de l'application du Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées (40,5 %) (*figure 2*).

FIGURE 2

Activité à titre d'autorité responsable par élément déclencheur de la LCEE : 2002–2003

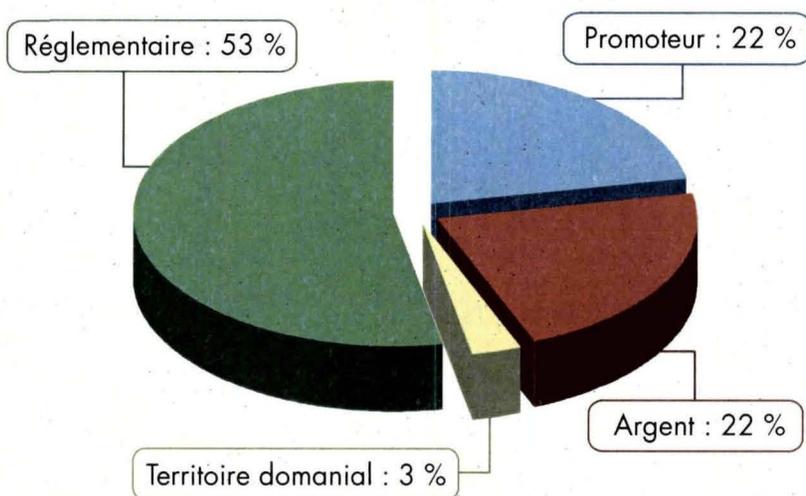


Pour 2003–2004, on constate que le déclencheur « promoteur » a diminué d'importance (22 %),

alors que le déclencheur « réglementaire » a légèrement accru sa part relative (53 %) (figure 3).

FIGURE 3

Activité à titre d'autorité responsable par élément déclencheur de la LCEE : 2003–2004



En ce qui touche les approbations réglementaires accordées sur l'ensemble du territoire canadien en 2002–2003 et en 2003–2004, la majorité des permis délivrés en vertu d'un règlement particulier l'ont été sous le régime du Règlement sur l'immersion en mer, découlant de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*

[LCPE (1999)]. En 2002–2003, 56 % des permis avaient été livrés en vertu du Règlement sur l'immersion en mer et 34 % en vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs (*figure 4*). En 2003–2004, 43 % permis relevaient du Règlement sur l'immersion en mer et 44 % du Règlement sur les oiseaux migrateurs (*figure 5*).

FIGURE 4

Permis délivrés en vertu de règlements particuliers : 2002–2003
Nombre total de permis : 201

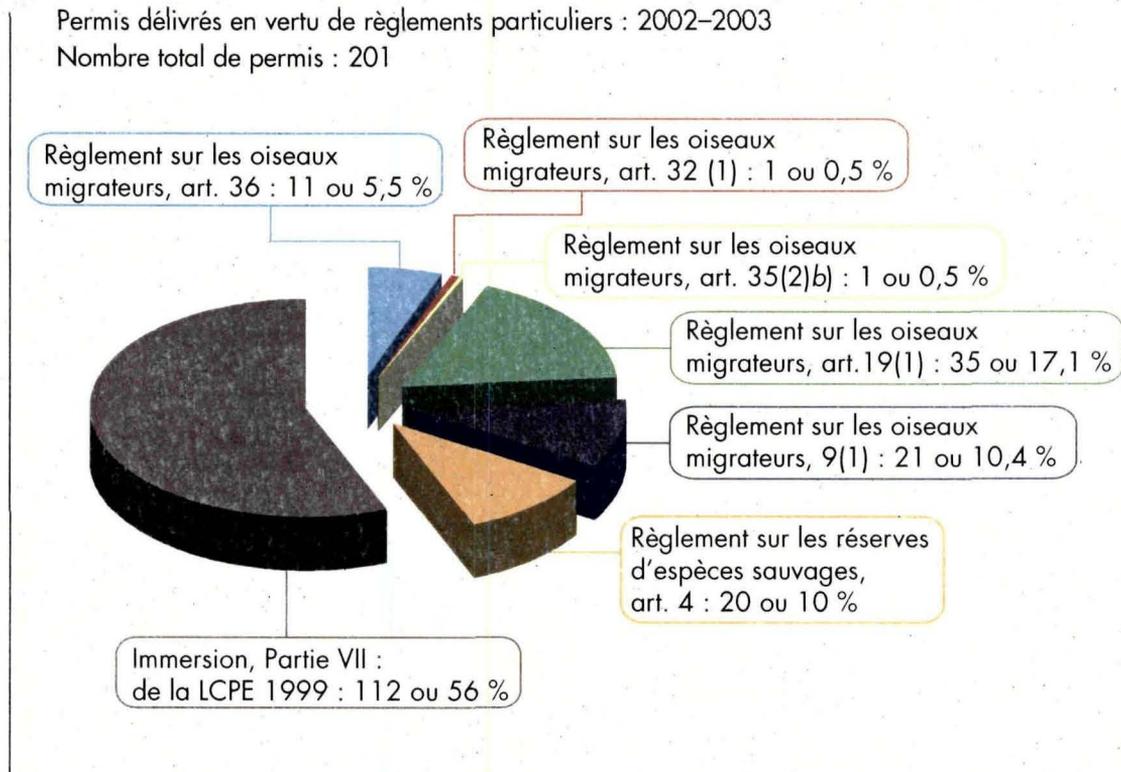
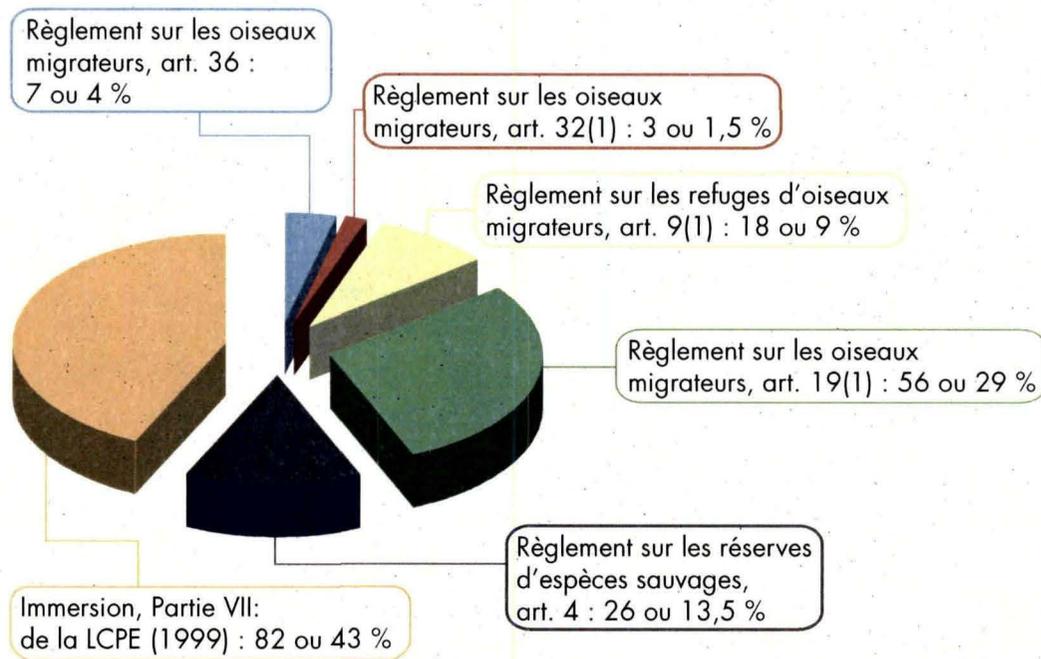


FIGURE 5

Permis délivrés en vertu de règlements particuliers : 2003–2004
 Nombre total de permis : 192



EC consacre des ressources considérables, comme AF, à donner réponse à des demandes d'information spécialisée à l'appui d'EE relevant d'autres ministères ou organismes. Le Programme d'évaluation environnementale a contribué par

son expertise scientifique et technique à la réalisation de plus de 1 800 EE à l'échelle nationale en 2002–2003, et le total a dépassé 1 900 en 2003–2004.

FAITS SAILLANTS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

3.1 Assurer une cohérence nationale

La cohérence nationale est un des piliers de la mise en œuvre du Programme d'EE au Canada. La collaboration manifestée par les régions et l'administration centrale a permis d'améliorer la pratique de l'EE et l'application des politiques, des programmes et des plans fédéraux. Les efforts déployés pour atteindre cet objectif visaient notamment à :

- perfectionner les démarches et les méthodes d'EE;
- élaborer du matériel et des outils d'orientation;
- offrir des séances de formation.

Les faits saillants présentés ci-dessous illustrent certaines des activités qui ont contribué à l'uniformisation nationale du Programme d'EE entre 2002 et 2004.

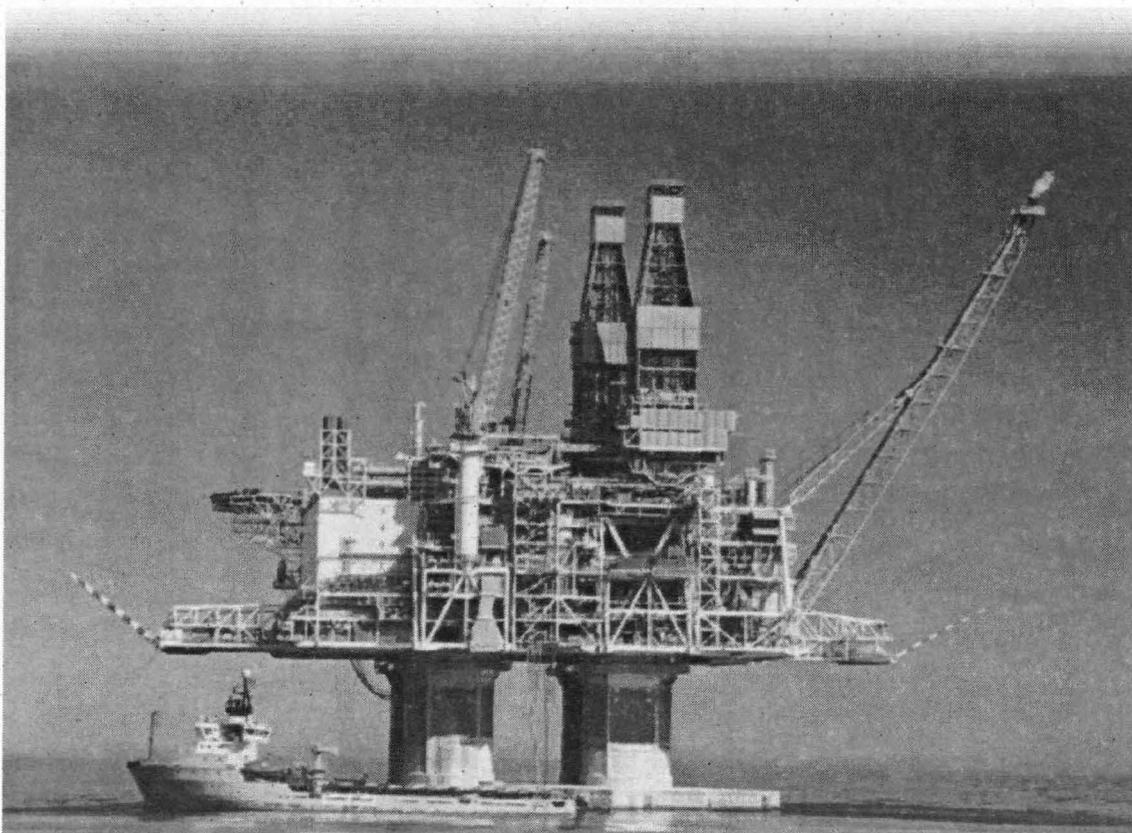


Photo : Exxon Mobil

Chantier pétrolier Hibernia, au large de Terre-Neuve-et-Labrador

Faire progresser les EE régionales

Les modifications apportées à la LCEE favorisent la tenue d'études régionales venant faciliter l'examen et la gestion des incidences environnementales. Une régionalisation des EE, y compris des activités de suivi, s'avère fort prometteuse pour les examens couvrant plusieurs projets, pour d'autres activités générées par le développement et pour les effets cumulatifs.

Dans la période visée par ce rapport, le Programme d'EE de l'Atlantique a passé en revue une cinquantaine de projets pétroliers et gaziers en haute mer et a contribué par son expertise à trois EE d'échelle régionale menées par des offices des hydrocarbures extracôtiers au sujet de projets de concession d'exploration pétrolière et gazière. EC a également participé, dans un cadre d'EE, à des programmes de suivi des effets environnementaux pour les gisements pétrolifères Hibernia et Terra Nova, ainsi qu'à la préparation d'un programme de suivi pour le champ pétrolifère White Rose. Tous ces gisements sont situés en haute mer, dans le secteur des Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador.

Parmi les autres initiatives régionales soutenues et mises de l'avant par le Programme d'EE, mentionnons la tenue d'une étude approfondie sur le projet d'autoroute TransLabrador dans le sud du Labrador. Celle-ci prévoit l'établissement de programmes régionaux de planification et d'un programme de suivi qui visent à mieux gérer les pressions d'aménagement et à protéger les composantes valorisées de l'écosystème. Les recommandations de l'étude sont actuellement mises en application par le bureau d'EC à Terre-Neuve-et-Labrador.

La contribution du Programme d'EE à l'évaluation des répercussions actuelles et

potentielles de l'industrie aquicole sur les baies des Maritimes a permis à plus de 400 entreprises conchyliques de l'Île-du-Prince-Édouard de poursuivre leur activité. Le Programme d'EE a également soutenu une initiative fédérale-provinciale de cartographie des caractéristiques et des valeurs environnementales dans les baies de l'est du Nouveau-Brunswick (où l'aquiculture exerce des pressions particulièrement fortes). Les connaissances d'EC ont également été mises à la disposition de Pêches et Océans Canada, qui examinait divers nouveaux projets aquicoles dans ces baies et en d'autres endroits.

Positions ministérielles sur les projets aquicoles

En mars 2003, le Programme d'EE de l'Atlantique et le Comité de coordination de l'aquiculture dans l'Atlantique ont organisé conjointement une séance stratégique avec une quarantaine de membres du personnel d'Environnement Canada, afin de passer en revue les activités scientifiques et les politiques d'EC applicables au secteur aquicole. Cette séance s'insérait dans une série d'initiatives visant à favoriser une collaboration plus directe avec les autres programmes d'EC. Les discussions et le compte rendu de la rencontre ont aidé le Programme d'EE de l'Atlantique dans ses efforts de raffinement constant des positions ministérielles envers les projets aquicoles. On prévoit mettre à jour en 2005 le matériel d'orientation sur l'EE des projets aquicoles.

Rapport d'examen préalable type

Une collaboration multilatérale entre le Service météorologique du Canada (SMC), le Programme d'EE, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada et d'autres instances fédérales et provinciales a donné lieu à la mise au point d'un

rapport d'examen préalable type pour les projets associés au réseau hydrométrique national du SMC, comptant plus de 2 400 stations.

Ceci est dans le but d'instaurer une procédure uniforme et rationalisée de planification et d'EE pour la centaine de projets hydrométriques qui nécessitent chaque année un examen préalable. En avril 2004, la région de l'Ontario a été la première à commencer à utiliser le modèle et la région des Prairies et du Nord chemine également vers son implantation. À long terme, on prévoit étendre l'utilisation de l'examen préalable type aux autres régions, jusqu'à ce qu'il soit d'application nationale.

La conception d'un rapport d'examen préalable type a également été poursuivie pour l'évaluation des projets, à petite échelle, d'amélioration de la qualité des eaux et de l'habitat financés par Environnement Canada. Grâce à des consultations approfondies tenues à l'interne et avec huit autres ministères fédéraux et plusieurs organismes provinciaux, une évaluation détaillée des effets courants des projets a été réalisée et une liste de mesures d'atténuation correspondantes a été établie. Celles-ci reflètent les pratiques exemplaires qui existent sur le territoire canadien. L'ébauche finale du modèle est aux dernières étapes du processus d'approbation et devrait être autorisée sous le régime de la LCEE au début de 2005.

Des efforts sont consacrés à la création d'outils en ligne spécialisés permettant de faire état des examens préalables effectués au moyen des deux rapports d'examen préalable type, à l'aide du SNEE d'Environnement Canada.

Pétitions transfrontalières

Dans le cadre du Programme d'EE, onze pétitions transfrontalières ont été examinées entre 2002 et 2004. Dans les récentes modifications législatives résultant du projet de loi C-9,

l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sollicite de plus en plus les conseils spécialisés du Programme au sujet de pétitions transfrontalières présentées en application des articles 46 à 48 de la LCEE.

Un cadre de fonctionnement pour les pétitions transfrontalières a été élaboré, afin d'orienter et d'uniformiser à l'échelle nationale le traitement de ces demandes. Le cadre expose les principales étapes du processus de pétition, il délimite les rôles et responsabilités et il aborde les questions de communication et de partage de l'information. Le cadre se veut un document de référence pour le Programme d'EE, que l'on mettra à jour pour en assurer la pertinence au fur et à mesure de l'acquisition d'expérience sur le processus.

En 2003-2004, des efforts considérables ont été déployés pour faire enquête sur les éventuels effets transfrontaliers du dispositif d'oxydation thermique que la compagnie Bennett Environmental est en train de construire à Belledune, au Nouveau-Brunswick. Même si les autorités provinciales ont fait l'examen de l'incinérateur pour le traitement des sols contaminés par des hydrocarbures non chlorés et la créosote, les inquiétudes publiques suscitées par les effets éventuels du projet sur les réserves des Premières Nations, la baie des Chaleurs et le territoire québécois ont conduit à la présentation d'une pétition demandant la mise sur pied d'une commission d'examen, en vertu des dispositions de la LCEE relatives aux effets transfrontaliers.

L'enquête d'EC a été dirigée par le Programme d'EE de la région de l'Atlantique, avec la contribution et le soutien des régions du Québec et de l'Ontario et de l'administration centrale. EC a fourni son savoir-faire concernant les émissions, la dispersion et le dépôt des contaminants et le risque écologique, et il a souligné l'applicabilité des ententes, des lois et des normes pertinentes. Lors de l'enquête, qui reposait sur l'information

disponible, EC a circonscrit les enjeux auxquels il fallait porter une attention particulière dans la gestion de l'installation. Les conclusions de la pétition revue par EC et par d'autres ministères fédéraux, dont Santé Canada, ont été soumises à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en avril 2004.

Pétitions environnementales présentées en vertu de la Loi sur le vérificateur général

Le processus de pétition environnementale prévu à la *Loi sur le vérificateur général* constitue un mécanisme officiel qui permet à la population et aux organisations canadiennes de demander aux ministres fédéraux d'expliquer les politiques fédérales, de faire enquête sur un problème environnemental et d'examiner l'application de la législation environnementale. Les pétitions environnementales doivent être présentées par écrit au vérificateur général du Canada, où leur traitement est supervisé par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Les ministres fédéraux sont tenus de répondre aux pétitions dans les 120 jours suivant leur réception.

Durant la période visée par le présent rapport, le Programme d'EE a donné suite à cinq pétitions environnementales, dont la majorité portaient sur des aspects d'EE antérieures ou actuelles. Ce nombre devrait augmenter lorsque le processus de pétition sera mieux connu du grand public. La Direction de la vérification et de l'évaluation a préparé des lignes directrices qui aideront le personnel d'EC à comprendre ses responsabilités et à gérer les réponses aux pétitions environnementales. Elle a également produit un deuxième document, actuellement sous forme d'ébauche, pour aider le Programme d'EE à coordonner les pétitions ayant trait à l'EE et pour assurer une cohérence nationale. Cette ébauche énumère les personnes-ressources

et les facteurs importants à considérer, dont l'examen juridique et ministériel ainsi que la coordination interministérielle des questions touchant la LCEE.

Initiative nationale de formation

À l'automne 2003, la Direction de l'évaluation environnementale a dirigé une initiative nationale de formation pour plus d'une centaine de praticiens de l'EE du Canada tout entier, en organisant des séances consacrées au projet de loi C-9 (Loi modifiant la LCEE), à la LEP et au SNEE.

Les séances de formation concernant le projet de loi C-9 expliquaient en détail les modifications proposées à la LCEE et leurs conséquences sur les EE menées par EC. Les participants y ont abordé l'importance de ces modifications pour leur travail, les situations où ces modifications pourraient avoir un impact et les outils ou lignes de conduite pouvant s'avérer nécessaires. Dans les séances visant la LEP, on a résumé les principales définitions de la Loi, les répercussions de la LEP pour l'EE, ainsi que le rôle des EES dans l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans d'action. Enfin, la formation sur le SNEE a présenté la plus récente version du système, la façon dont il satisfait aux nouvelles modifications législatives et les principales différences entre l'Index fédéral des évaluations environnementales et le Registre canadien d'évaluation environnementale.

Matériel d'orientation sur l'évaluation environnementale stratégique

En avril 2003, suite à la publication de la Stratégie de développement durable d'EC et en réponse aux commentaires du personnel ministériel, la Direction de l'évaluation environnementale a remanié et élargi son manuel d'EES. Ce manuel aborde l'élaboration et l'évaluation des proposi-



tions de politiques, de plans et de programmes et contient des informations détaillées sur des questions telles que les liens entre l'EE et le développement durable, l'utilisation des indicateurs ainsi que la conception et l'application des mesures de suivi. Un CD-ROM interactif vient compléter le manuel.

Document d'orientation sur la Loi sur les espèces en péril

Avec l'aide de la Direction de l'évaluation environnementale, des praticiens de l'EE à EC et d'un comité directeur formé de représentants de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada, le Service canadien de la faune a publié le *Guide des meilleures pratiques en matière d'évaluation environnementale pour les espèces sauvages en péril au Canada*. Ce document indique comment traiter la question des espèces en péril dans les EE. Il énumère divers outils et sources d'information et il offre un aperçu de certaines exigences de la LEP.

Outils de gestion de l'information

Des efforts sont consentis continuellement pour actualiser et améliorer les outils de gestion de l'information du Programme d'EE, pour faciliter le partage du savoir, consolider les partenariats et uniformiser l'exécution nationale du Programme. Citons par exemple le Portail national de l'EE, le SNEE, le Système national de suivi des demandes d'expertise et le site Web du Programme d'EE.

Dans ce contexte, EC, le Miistakis Institute for the Rockies et d'autres partenaires ont signé avec GéoConnexions un accord prévoyant la création d'un portail national sur l'EE, comme le recommandait l'atelier de 2002 sur la mise en commun des pratiques exemplaires. Cette initiative de partenariat nationale vise à offrir sur Internet les bases de données, les outils et les

services de nature géospatiale du Canada. GéoConnexions a accepté de financer en 2004-2005 la phase de développement initial du portail, dont certaines composantes seront livrées en mars 2005. Voici les principaux aspects de cette première phase :

- création d'un conseil consultatif et d'autres comités de travail regroupant des praticiens de l'EE d'un peu partout au pays, pour orienter le projet;
- recours aux services Web pour relier les répertoires existants de données géospatiales et sur l'utilisation du territoire;
- production d'une trousse d'outils d'EE qui, à terme, permettra d'améliorer l'accès aux EE antérieures, aux rapports de suivi ainsi qu'aux documents d'orientation sur les lois, les méthodes et les modèles touchant l'EE;
- mise en place d'une capacité de cartographie ou d'intégration géospatiale de l'information et des données issues de diverses sources; pour faciliter l'analyse d'enjeux comme la diversité biologique et l'évaluation des effets cumulatifs.

3.2 Améliorer les conseils fournis sur l'EE

Lorsqu'il agit à titre d'AF ou d'AR, Environnement Canada offre des conseils spécialisés et scientifiques en matière d'EE. Les praticiens de l'EE s'efforcent d'améliorer la qualité de ces conseils en favorisant un enrichissement continu du savoir scientifique au sein du Programme d'EE. Voici les principales méthodes employées :

- déterminer les domaines nécessitant des recherches supplémentaires;
- forger des partenariats avec des experts-clés pour aider à combler les lacunes dans les recherches,

- participer à des initiatives de partage du savoir (programmes de recherche-développement, ateliers, enquêtes techniques sur le terrain, etc.).

On trouve ci-dessous quelques exemples d'activités qui ont contribué à rehausser la qualité des conseils d'EE formulés en 2002–2004.

Planification environnementale basée sur des objectifs

En 2002–2004, le Programme d'EE de l'Atlantique a contribué par son savoir-faire à plus de 1 000 propositions (petites marinas, terminaux de transport maritime industriel, réseaux de sentiers, routes multivoies, initiatives locales de restauration, installations d'entreposage et de traitement de déchets dangereux importés de divers territoires, etc.).

À l'appui du rôle joué par EC comme autorité fédérale, le Programme d'EE de l'Atlantique a fait enquête sur des questions importantes pour le Ministère, il a assuré la prise en compte des exigences législatives et des pratiques exemplaires pertinentes, et il a détecté les incertitudes justifiant de nouveaux travaux d'étude ou de surveillance. Par exemple, on a aidé à : faire en sorte que les promoteurs prennent des mesures pour prédire, atténuer et vérifier les effets des projets mettant en jeu des substances toxiques visées par LCPE (1999); assurer le respect des politiques fédérales sur la conservation et la protection des milieux humides; garantir que la planification des projets prenne en considération une hausse vraisemblable dans l'intensité et la fréquence des conditions météorologiques, hydrologiques et maritimes extrêmes et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Parcs d'éoliennes

La ratification du Protocole de Kyoto a amené une hausse dans le nombre de projets éoliens assujettis à une EE au Canada. Même si l'énergie



Photo : Kevin Blair, Environnement Canada

Éoliennes à North Cape, dans l'Île-du-Prince-Édouard

éolienne est une importante forme d'énergie renouvelable qui peut aider le Canada à atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre, ses éventuels effets environnementaux suscitent l'inquiétude des spécialistes de la faune comme du grand public. Les parcs éoliens peuvent entraîner une détérioration ou une disparition des habitats, tandis que le contact des oiseaux et des chauves-souris avec les pales des éoliennes peut être mortel. Il faut approfondir les études pour déterminer si l'on pourrait amoindrir ces risques en éloignant les projets éoliens des principaux corridors de migration et des lieux de reproduction.

En 2002–2003, le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région de l'Ontario, a entrepris l'élaboration d'un guide sur l'EE des projets éoliens. Ces efforts ont mené à la publication par Études d'Oiseaux Canada du document *Les éoliennes et les oiseaux : Document d'orientation pour les évaluations environnementales — Rapport sur la phase III*, qui vise à :

- fournir aux promoteurs et aux praticiens des renseignements de base sur les interactions oiseaux-éoliennes;



- décrire les types d'informations demandées par EC dans l'EE des projets éoliens;
- énoncer une méthode de suivi uniformisée destinée à faciliter la collecte d'information.

EC entend actualiser ce document au fil de l'évolution de la technologie éolienne et des politiques gouvernementales. Du matériel d'orientation et des activités de formation nationales offriront aux praticiens de l'EE les outils nécessaires pour participer efficacement à l'EE des projets éoliens, à mesure qu'évoluera cette industrie.

Les trois résumés qui suivent illustrent l'importante participation du Programme d'EE aux projets éoliens entre 2002 et 2004.

Région de l'Atlantique

La pétition dont le vérificateur général a été saisi en 2003 au sujet du projet éolien de la baie Malpeque (Î.-P.-É.) est symptomatique des inquiétudes environnementales soulevées par les projets de parcs éoliens dans cette région. Le Programme d'EE de l'Atlantique a pris plusieurs mesures pour mieux comprendre la nature des problèmes et la meilleure façon de les résoudre. Entre autres, on a visité les éoliennes en activité à North Cape (Î.-P.-É.) et organisé un atelier national sur les interactions éoliennes-oiseaux migrateurs, à Moncton (N.-B.) au printemps 2004.

Région du Québec

Au Québec, la Gaspésie est une région de choix pour le développement de l'énergie éolienne en raison de la force des vents qui y soufflent. Les sociétés Énergie éolienne du mont Miller inc. et Énergie éolienne du mont Copper inc., qui entendent aménager deux parcs d'éoliennes dans cette région, ont déjà signé des contrats pour vendre à Hydro-Québec l'énergie produite. Ressources naturelles Canada est la principale autorité responsable des EE, puisque ces projets

sont admissibles à l'aide financière du programme Encouragement à la production d'énergie éolienne.

En juin 2003, la présence de la grive de Bicknell — une espèce jugée préoccupante par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada — a été observée par le promoteur du projet dans la région d'étude du mont Copper et un habitat potentiel pour cette espèce a été repéré dans le secteur de Murdochville. En raison des connaissances limitées concernant l'utilisation de l'habitat par l'espèce et ses régimes de migration, le gouvernement québécois a demandé en décembre 2003 au Bureau des audiences publiques sur l'environnement d'approfondir les études et de tenir des audiences publiques. EC a participé à la commission d'examen, dont le rapport reconnaissait l'importance de l'espèce pour la région et la nécessité, pour le promoteur, de faire des recensements et d'incorporer à son projet des mesures d'atténuation pour réduire la perte de l'habitat dans les aires d'étude.

Région du Pacifique et du Yukon

En 2002–2004, on a amorcé ou poursuivi l'EE de plusieurs projets éoliens en Colombie-Britannique : le projet de démonstration de Rumble Ridge, le projet du sud du détroit de Géorgie (Roberts Bank), le projet hauturier Nai Kun, l'éolienne d'Iona Beach, le projet Holberg et le projet Knob Hill, l'examen de ces quatre derniers projets n'était pas terminé en 2004.

Le projet Nai Kun, visant la production en mer de 700 mégawatts d'électricité à l'est des Îles-de-la-Reine-Charlotte, posait divers défis logistiques et techniques, notamment l'obligation d'utiliser des avions, des bateaux et des radars pour recueillir des données dans ce vaste territoire d'étude. Quant au projet terrestre de Rumble Ridge, il s'est révélé important même s'il n'a pas obtenu le



Photo : Yves Aubrey, Fédération canadienne de la faune

La grive de Bicknell, une espèce jugée préoccupante par COSEPAC

feu vert parce qu'on y a pour la première fois recouru au radar pour détecter la présence d'espèces aviaires préoccupantes. Les études ont confirmé la présence du guillemot marbré, un oiseau de mer alcidé considéré comme une espèce menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Recherche et développement, région des Prairies et du Nord

Pendant la période visée par le rapport, la région des Prairies et du Nord d'EC a soutenu financièrement dix études destinées à bonifier les conseils spécialisés qu'elle fournit à titre d'autorité fédérale. Thèmes prioritaires étaient: effets des projets d'exploitation du charbon et du sélénium sur les oiseaux migrateurs dans les contreforts de l'Alberta; pollution atmosphérique causée par la mise en valeur des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta; effets de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur les oiseaux migrateurs qui nichent dans la toundra et sur leur habitat dans le delta du Mackenzie

(particulièrement le refuge d'oiseaux migrateurs de l'île Kendall); effets des sondages sismiques sur les oiseaux chanteurs des forêts de la région de Fort Liard dans les T.N.-O.; diversité des oiseaux reproducteurs dans le secteur du projet Brooks Power de mine de charbon et de centrale dans le sud de l'Alberta; évaluation du modèle de qualité des eaux employé pour l'EE des projets de valorisation des sables bitumineux et étude des prévisions de débit hydrologique pour l'EE du pipeline de la vallée du Mackenzie.

Visites techniques et scientifiques, région des Prairies et du Nord

En septembre 2002, le Comité de coordination de l'évaluation environnementale de la région des Prairies et du Nord a parrainé une visite dans la région des sables bitumineux de l'Athabasca, dans le nord-est de l'Alberta, pour familiariser le personnel avec le secteur et avec les aménagements mis en place. La visite comprenait :

- un survol par hélicoptère des sables bitumineux exploitables au nord de Fort McMurray (mines et usines de transformation Suncor, Syncrude et Shell Muskeg, projets True North, Canadian Natural Resources Limited, Shell Jackpine, Exxon/Mobil et autres concessions);
- une visite terrestre de la mine Suncor Millennium et de la principale usine de transformation;
- une visite aérienne et terrestre du projet de drainage par gravité au moyen de vapeur, réalisé par Petro-Canada à McKay River au nord-ouest de Fort McMurray.

En juillet 2003, le Comité a parrainé une visite dans trois mines de diamant dans les Territoires du Nord-Ouest. Les participants ont fait une visite terrestre et aérienne des mines BHP-Ekati et Diavik et survolé la mine de Snap Lake de la compagnie DeBeers. Ils ont pu comparer comment sont appliquées les recommandations découlant respectivement d'une commission d'examen (Ekati), d'une étude approfondie (Diavik) et d'une EE réalisée sous le régime de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.

3.3 Intégrer aux processus décisionnels les conseils fournis

Au premier chef, le Programme d'EE a pour rôle de formuler des conseils sur les politiques, les plans, les programmes et les projets du gouvernement fédéral et d'intégrer ces conseils aux processus décisionnels. Les activités mises en lumière dans cette section illustrent les efforts déployés par EC pour intégrer ses conseils d'EE à la prise de décisions, durant la période 2002-2004.

Aménagements touristiques, Québec

Le centre de ski et de villégiature du Mont-Tremblant souhaite développer ses installations en aménageant de nouvelles pistes de ski et en construisant de nouvelles copropriétés. En raison de ses responsabilités financières en vertu du Programme d'infrastructure, Développement économique Canada est l'autorité responsable de l'EE du projet.

La région du Mont-Tremblant est un habitat important pour la grive de Bicknell, une espèce considérée comme préoccupante par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. EC a donc recommandé que le promoteur fasse un inventaire de l'espèce pour en déterminer la distribution dans le secteur.

Les intervenants et EC ont convenu de dresser un protocole d'inventaire adapté aux conditions du site. Avant même que l'inventaire n'ait révélé l'absence de l'espèce sur les lieux du projet, le promoteur avait redessiné le tracé des pistes pour éviter les zones de nidification potentielles.

Route McConnell-Laramée, Québec

Le ministère des Transports du Québec était le promoteur du projet routier McConnell-Laramée, qui doit relier les villes d'Aylmer et de Gatineau au Québec en passant par le sud du parc de la Gatineau. Transports Canada était la principale AR, en raison de ses responsabilités pour le financement du projet, et Pêches et Océans Canada jouait également un rôle d'AR.

En raison de la présence de plusieurs espèces de flore et de faune menacées à l'échelle provinciale et fédérale sur le tracé initial de la route, EC a recommandé qu'on révise les plans pour réduire les effets négatifs du projet sur ces espèces et sur les milieux humides locaux. Au terme de nouveaux inventaires, le promoteur a dessiné un

nouveau trajet évitant tous les habitats vulnérables et la majorité des milieux humides.

Aménagements hydroélectriques, Québec

Hydro-Québec prévoit aménager un complexe hydroélectrique sur la rivière Péribonka, au nord du Lac Saint-Jean, au Québec. Le projet comprend la création d'un réservoir de 31,6 km² qui résultera de la construction d'un barrage d'une hauteur de 80 m et d'une longueur de 690 m, et de deux digues. Le complexe comportera également un déversoir, une galerie de dérivation temporaire ainsi qu'une centrale souterraine munie de trois groupes turbines-alternateurs capables de générer annuellement 2 245 GW/h d'électricité.

Des EE ont été entreprises au niveau fédéral et au niveau provincial. Pêches et Océans Canada était l'AR de l'EE fédérale, puisque le projet nécessitait une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. En septembre 2003, le gouvernement du Québec a également demandé au Bureau des audiences publiques sur l'environnement de faire enquête et de tenir des audiences publiques sur le projet d'aménagement.

À la lumière des commentaires formulés par EC sur les éventuels effets environnementaux du projet, la commission d'examen a recommandé que la perte de milieux humides dans la zone d'influence du projet soit compensée avant l'inondation du réservoir. EC a également collaboré avec Pêches et Océans Canada pour approuver le programme de compensation soumis par Hydro-Québec.

Les processus fédéral et provincial d'EE se sont terminés en mars 2004, avec le début des travaux d'aménagement. Le complexe devrait être opérationnel en 2008.

Mine de diamant de Snap Lake, Territoires du Nord-Ouest

Durant l'hiver 2003, la région des Prairies et du Nord d'EC a participé aux premières audiences publiques de l'EE visant le projet de mine de diamant de Snap Lake, envisagé par De Beers Ltd. dans les Territoires du Nord-Ouest. Les audiences ont été organisées par l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.

La mine de Snap Lake, au nord-est de Yellowknife, sera la troisième mine de diamant des Territoires. Cependant, contrairement aux projets précédents Ekati et Diavik, il s'agira d'une mine souterraine et non d'une mine à ciel ouvert. La participation d'EC au processus d'EE a porté sur les questions de qualité de l'air et de l'eau, d'oiseaux migrateurs et d'effets cumulatifs. Les discussions relatives à la gestion des effets cumulatifs se poursuivent.

Désaffectation d'une mine d'uranium, Saskatchewan

La COGEMA Resources Inc. exploite depuis 1979 une mine d'uranium et une usine de transformation à Cluff Lake (Saskatchewan). Elle entend commencer la désaffectation des installations immédiatement après la fin de la phase d'exploitation.

Comme le projet de désaffectation nécessite un permis de la Commission canadienne de sécurité nucléaire, il a déclenché une étude approfondie sous l'égide de la LCEE. On souhaite principalement atténuer les éventuels effets environnementaux à long terme résultant des opérations antérieures en procédant à une gestion adéquate des stériles, des carrières à ciel ouvert, des mines souterraines, des roches épuisées, des installations de surface et des



Photo : Dale Kirkland, Environnement Canada

Camions miniers, concession Suncor, région des Prairies et du Nord



Photo : Jessica Coulson, Environnement Canada

Des praticiens de l'EE participent à une visite technique de l'exploitation diamantifère, dans les T.N.-O

secteurs perturbés qui exigent une remise en état ou une revégétalisation.

Au printemps 2004, le ministre de l'Environnement a renvoyé à la Commission canadienne de sécurité nucléaire le projet de désaffectation, pour qu'elle prenne les mesures appropriées. Après avoir examiné l'énoncé des incidences environnementales, EC a émis des réserves sur les critères d'abandon proposés et sur l'emplacement des points de conformité, et formulé des recommandations précises sur la qualité des eaux et sur des méthodes de rechange pour l'élimination des roches épuisées. À la lumière des commentaires formulés par EC, le promoteur a accepté de remanier considérablement son plan de désaffectation.

EC entend collaborer avec la Commission canadienne de sécurité nucléaire, Pêches et Océans Canada, Environnement Saskatchewan et la COGEMA pour établir des objectifs locaux de qualité de l'eau. Un rigoureux programme d'évaluation quinquennal devrait permettre de

préserver la qualité des eaux et de limiter les teneurs en contaminants à des niveaux égaux ou inférieurs à ceux connus durant la période d'exploitation. Le plan de désaffectation est également assorti d'un programme de suivi visant à déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation proposées en vue de réduire les effets environnementaux qui ont été relevés. EC continuera de se pencher sur ce programme, conformément au Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux de la *Loi sur les pêches*.

Audiences sur une usine d'épuration des eaux usées, Manitoba

La Manitoba Clean Environment Commission a publié en août 2003 son rapport sur les usines de traitement des eaux usées de la ville de Winnipeg, après avoir étudié les mémoires présentés par divers intervenants et groupes d'intérêts, dont EC.

Des problèmes de concentrations élevées de nutriments et d'eutrophisation lacustre ont

amené les autorités publiques et la population à s'inquiéter de la qualité des eaux du bassin de la rivière Rouge et du lac Winnipeg. Les conséquences environnementales, de santé publique et récréatives de ces problèmes sont devenues manifestes en 2003, lorsque les bas niveaux d'eau du lac Winnipeg ont fait grimper les teneurs bactériennes près de certaines plages, ont causé des proliférations d'algues et ont mené à la publication d'avertissements sur la qualité des eaux pour cause de toxines algales.

EC a collaboré avec l'Institut national de recherche sur les eaux et Pêches et Océans Canada pour préparer le mémoire présenté aux audiences de la commission d'examen. Celle-ci a accepté les recommandations d'EC comme avis d'expert et les a soigneusement prises en considération dans son rapport final. Les autorités provinciales ont donné leur appui à la recommandation de la commission prônant l'établissement, pour les trois centres d'épuration des eaux de Winnipeg, d'un système de gestion de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.

Agrandissement de la centrale Brilliant, Colombie-Britannique

La proposition de la Brilliant Expansion Power Corporation de construire une centrale hydroélectrique de 120 mégawatts, près d'une centrale déjà en place sur la rivière Kootenay en Colombie-Britannique, nécessite l'obtention d'un permis sous le régime de la *Loi sur l'amélioration des cours d'eau internationaux* et est donc assujettie à la LCEE. EC était une AR, et Pêches et Océans Canada jouait le rôle d'AR principale.

Après la tenue en septembre 2001 d'un examen préalable d'EE mené dans le cadre d'un processus harmonisé fédéral-provincial, le promoteur a commencé à demander aux entrepreneurs intéressés des plans de conception et de construction. Comme la soumission retenue divergeait

quelque peu du concept original du projet, les autorités fédérales et provinciales en ont approfondi l'étude vers la fin de 2002.

L'examen a constaté que la version révisée du projet réduirait la sursaturation gazeuse dans la section aval de la rivière Kootenay, grâce à une diminution de la quantité d'eau franchissant les déversoirs, et qu'on pourrait ultérieurement ajouter des échelles à poisson, au besoin. Les agences américaines invitées à présenter des commentaires durant le processus étaient généralement favorables au concept.

À la lumière des travaux du groupe d'étude fédéral-provincial, EC a produit un rapport d'examen préalable. Au début de 2003, les deux AR ont conclu que le projet n'aurait vraisemblablement pas d'effets environnementaux négatifs importants, si les mesures d'atténuation recommandées étaient adoptées. Le permis exigé par la *Loi sur l'amélioration des cours d'eau internationaux* a été délivré le 1^{er} août.

Projet de gazoduc Georgia Strait Crossing, Colombie-Britannique

Le projet de gazoduc canadien Georgia Strait Crossing est la portion canadienne du projet de pipeline international proposé pour acheminer le gaz naturel de Sumas (État de Washington) à l'île de Vancouver (Colombie-Britannique). D'une longueur approximative de 60 km (44 km en mer et 16 km sur terre), le gazoduc servirait à transporter du gaz naturel pour la production d'électricité et pour répondre aux demandes futures dans l'île de Vancouver.

Une commission d'examen mixte a été établie en septembre 2001 sous le régime de la LCEE et de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, avec pour mandat de mener un examen mixte du projet du pipeline. EC a participé aux travaux de la commission au moyen d'une intervention commune

faite avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada. Des membres du personnel d'EC ont assisté à des consultations publiques et déposé divers documents auprès de la commission avant le début de l'audience publique, en février 2003. Ces mémoires contenaient des commentaires techniques concernant les effets environnementaux du projet sur les oiseaux migrateurs, l'habitat faunique, la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité des eaux conchyliques, ainsi que sur les accidents, les dysfonctionnements et l'immersion en mer. Ils contenaient également un avis de motion demandant à la commission de prendre en compte les effets environnementaux comparatifs d'autres systèmes de production d'énergie.

Les conclusions et les recommandations de la commission d'examen mixte étaient présentées dans un rapport publié en juillet 2003. EC a également participé, de concert avec les autres autorités responsables, à la préparation de la réponse du gouvernement du Canada au rapport, publiée le 21 novembre 2003. Plus tard en novembre, la commission a approuvé la demande de construction et d'exploitation du gazoduc à certaines conditions, notamment l'obtention d'une approbation réglementaire pour le projet de centrale thermique envisagé dans l'île de Vancouver à Duke Point, près de Nanaimo.

Sumas Energy 2, Colombie-Britannique

En juillet 1999, la société Sumas Energy 2 a soumis à l'Office national de l'énergie une demande pour construire une ligne internationale de transport qui relierait la centrale au gaz naturel de 660 mégawatts qu'on propose d'aménager à Sumas (État de Washington) à la sous-station Clayton de BC Hydro à Abbotsford (C.-B.). Cette requête a déclenché la tenue d'une EE sous le régime de la LCEE, où EC était une autorité fédérale.

Le Ministère a fourni par écrit une abondance de renseignements et de commentaires sur les problèmes de qualité de l'air et sur les effets potentiels de la ligne de transport sur les oiseaux migrateurs et a signifié l'opposition du ministre de l'Environnement à la proposition. En août 2003, EC priait instamment l'Office national de l'énergie de considérer les effets cumulatifs de la ligne de transport, dans ses délibérations sur l'utilité publique et la nécessité du projet.

Le 4 mars 2004, l'Office national de l'énergie publiait une décision rejetant le projet, en indiquant qu'il lui était impossible de conclure que la ligne de transport serait conforme à l'intérêt du public canadien et qu'il n'était pas convaincu de son utilité publique, tant pour le présent que pour le futur.

Plan de renouvellement et d'abandon du permis d'exploitation minière, territoire du Yukon

Le complexe de mines de plomb et de zinc Anvil Range Mine, près de Faro dans le territoire du Yukon, a été en exploitation continue de 1969 à 1982, et sporadiquement depuis, jusqu'à sa mise sous séquestre en 1998. D'une longueur de 20 kilomètres, le complexe comprend trois mines à ciel ouvert, 700 millions de tonnes de roches épuisées, 54 millions de tonnes de stériles et plusieurs barrages de rétention et canaux de dérivation.

C'est le séquestre intérimaire nommé par le tribunal, Deloitte et Touche, qui se charge de la gestion environnementale des lieux. Le financement est assuré par le gouvernement fédéral, par l'entremise des Affaires indiennes et du Nord Canada. Le coût de remise en état des lieux est estimé à 400 millions de dollars.

On a constaté que l'instabilité physique du barrage d'eau douce risquait de causer une crue

catastrophique à laquelle ne pourrait résister le parc de stériles situé en aval. Deloitte et Touche a proposé que l'on démolisse le barrage et que le permis d'eau soit reconduit pour une période de cinq ans, afin de laisser un délai suffisant pour que l'on puisse analyser les options et produire un plan de désaffectation des lieux.

Cette conclusion a été soutenue par l'EE du projet, et l'on a démolit le barrage sans problème en décembre 2003. On étudie actuellement diverses options de remise en état, pour déterminer la meilleure et la plus économique. Tous les travaux de restauration doivent être achevés pour 2008.

Accord d'exploitation forestière, territoire du Yukon

L'accord d'exploitation forestière avec la nation Kaska prévoit une récolte durable du bois dans un territoire de 75 000 hectares situé dans le sud-est du Yukon, sur une période de dix ans.

Selon l'EE, le projet pouvait avoir des effets cumulatifs importants sur l'habitat riverain des oiseaux forestiers et les principaux habitats hivernaux du caribou des bois. Pour contrer ce problème, les besoins minimums en habitat pour ces composantes de l'écosystème ont fait l'objet d'études et de discussions à un atelier regroupant tous les intervenants.

On a déterminé qu'un seuil de 40 % était le minimum d'habitat nécessaire à la viabilité des populations d'oiseaux forestiers et on a recommandé le maintien d'une bordure naturelle de 200 mètres (cours d'eau et milieux humides) et d'une zone de protection de 300 mètres autour de toutes les routes et des blocs de coupe. Pour le caribou des bois, on a recommandé la protection et la préservation d'un minimum de 70 % de l'habitat hivernal central, y compris d'une zone tampon de végétation naturelle de 250 mètres

autour de toute perturbation. L'autorité responsable du projet, Affaires indiennes et du Nord Canada, a jugé ces seuils acceptables et raisonnables et a autorisé le projet en 2003.

3.4 Forger des partenariats et échanger les savoir-faire

Environnement Canada bâtit des partenariats et échange des savoir-faire avec d'autres instances pour mettre en œuvre efficacement le Programme d'EE. Les activités présentées ci-dessous illustrent la collaboration menée par EC avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements territoriaux et provinciaux et des gouvernements des Premières Nations pour atteindre cet objectif en 2002-2004.

Maîtrise des crues dans un bassin versant, Québec

À la suite des inondations massives ayant touché la région du Saguenay en juillet 1996, le gouvernement du Québec a effectué une étude sur la faisabilité de réduire les crues dans le bassin versant du lac Kénogami. À la lumière des constatations de l'étude, Hydro-Québec a mis de l'avant un projet visant à rehausser, à consolider et à moderniser les ouvrages de retenue existants, à aménager un seuil en amont sur la rivière aux Sables et à construire un réservoir en amont sur la rivière Pikauba, pour retenir les eaux de crue et stabiliser les niveaux du lac Kénogami.

Le projet a fait l'objet d'EE au niveau fédéral et au niveau provincial. Au printemps 2003, le gouvernement québécois a demandé au Bureau des audiences publiques sur l'environnement de faire enquête sur le projet et de tenir des audiences publiques. Au même moment, Pêches et Océans Canada, à titre d'autorité responsable,

demandait au ministre de l'Environnement de renvoyer le projet à une commission d'examen en raison de la portée de ses effets environnementaux et de l'utilisation du secteur par la Première nation Huron-Wendat. Une entente fédérale-provinciale conclue à l'été 2003 permettait à la commission fédérale de se joindre à l'enquête provinciale, et la commission mixte a présenté le 4 novembre 2003 son rapport aux deux ministères de l'Environnement. Il s'agissait du premier examen mixte mené au Québec depuis l'entrée en vigueur de la LCEE. Les deux gouvernements n'ont pas encore pris de décision finale.

Audiences fédérales-provinciales sur les projets d'exploitation des sables bitumineux, Alberta

Le nord-est de l'Alberta est une région riche en sables bitumineux qui connaît une grande activité, où de nombreux projets sont rendus à diverses étapes des processus d'EE et d'approbation réglementaire. EC continue d'y jouer un rôle d'avant-plan, particulièrement en ce qui touche l'examen des effets environnementaux cumulatifs sur la qualité et l'abondance des ressources hydriques, sur les espèces sauvages et l'habitat, sur la qualité de l'air et sur les changements climatiques.

Projets Horizon et Jackpine

Deux projets ont entraîné la création des premières commissions d'examen mixte pour les sables bitumineux de l'Athabasca en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Alberta en matière d'EE, soit le projet Oil Sands Horizon de Canadian Natural Resources Limited et le projet Jackpine de Shell Canada.

La Canadian Natural Resources Limited a demandé l'autorisation de construire et d'exploiter une mine de sables bitumineux, une usine d'extraction, une usine de valorisation et des installations connexes. Elle prévoit commencer la construction en 2004, amorcer la production en 2007 et produire à pleine capacité en 2011. Quant au projet Jackpine de Shell, il portait sur la construction et l'exploitation d'un complexe d'exploitation et d'extraction des sables bitumineux, dont une mine à ciel ouvert, une chaîne de traitement du bitume, une usine de cogénération, l'infrastructure connexe, des plans de gestion des eaux et des stériles. La production devrait commencer en 2007 et s'étendre sur 40 à 50 ans.

Les deux projets ont nécessité la mise sur pied d'une commission d'examen mixte fédérale-provinciale. Les audiences publiques sur la mine Horizon ont eu lieu en septembre 2003 à Fort McMurray, et celles sur le projet Jackpine se sont déroulées un mois après au même endroit. Les mémoires déposés par EC avaient trait à la qualité de l'eau et de l'air, aux espèces sauvages, aux changements climatiques et à l'initiative de la Cumulative Environmental Effects Management Association.

Les rapports des commissions ont été publiés en janvier et février 2004 respectivement, pour les deux projets. Dans les deux cas, les commissions ont conclu que les projets ne risquaient pas d'engendrer d'effets environnementaux négatifs importants, si l'on appliquait les mesures d'atténuation proposées par les promoteurs et les recommandations formulées par les deux commissions. Le gouvernement du Canada a rendu publiques ses réponses aux rapports et a accepté les recommandations des commissions au printemps 2004.

Projet gazier du Mackenzie, T.N.-O. : Préparatifs en vue d'un examen complexe

La Région des Prairies et du Nord (RPN) dirige la contribution d'EC aux préparations interministérielles en vue de l'EE réglementaire du projet gazier du Mackenzie, qui vise à exploiter le gaz naturel du delta du Mackenzie (T.N.-O.) et à aménager un gazoduc qui irait rejoindre les pipelines existants du nord-ouest de l'Alberta, à plus de 1 500 km de distance.

Le Programme d'EE de la RPN élabore des plans internes pour s'assurer que le gouvernement fédéral se prépare adéquatement à ce qui devrait constituer une des plus complexes EE jamais effectuées au Canada. On a accordé une attention particulière à la réalisation d'une EES pour la gestion des activités gazières et pétrolières dans le refuge d'oiseaux migrateurs de l'île Kendall (qui abrite deux des trois gisements gaziers d'ancrage) et à l'élaboration d'un plan de gestion interne pour coordonner la participation du Ministère aux travaux de la commission d'examen mixte et aux audiences réglementaires.

Pour cette raison, le Ministère se prépare à assumer les fonctions d'autorité responsable en ce qui touche l'immersion en mer des déblais de dragage et les activités menées dans le refuge d'oiseaux migrateurs, et à jouer le rôle d'autorité fédérale pour ce qui concerne les enjeux aquatiques, les déversements toxiques, les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, la qualité de l'air, les changements climatiques, les effets cumulatifs et le suivi de l'EE.

Mine de diamant Victor, Ontario : Établissement de partenariats avec les Premières Nations

Le projet de mine de diamant Victor de DeBeers Canada est le premier projet diamantifère proposé en Ontario et l'unique proposition

d'aménagement d'envergure actuellement envisagée pour les basses terres de la baie d'Hudson. En juin 2002, Pêches et Océans Canada a déclenché une étude approfondie du projet de mine à ciel ouvert qui serait réalisé à 90 kilomètres à l'ouest de la Première nation Attawapiskat. Ressources naturelles Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada ont été désignés autorités responsables, et EC s'est ultérieurement fait également reconnaître AR, étant donné que le promoteur a besoin d'un permis pour immerger des déblais de dragage dans la baie James.

Le personnel du Programme d'EE en Ontario, dans les T.N.-O., au Nunavut et à l'administration centrale a activement participé à l'examen du projet, dont la concrétisation nécessitera l'aménagement de centaines de kilomètres de routes d'hiver dans des régions non développées de l'Ontario. En outre, l'exploitation de la mine pourrait nécessiter l'acheminement de carburant depuis le détroit d'Hudson et la baie d'Hudson jusqu'à la baie James, qui n'a encore jamais accueilli de pétroliers hauturiers.

Les AR ont finalisé en février 2004 les lignes directrices sur la détermination de la portée de l'étude approfondie, et le promoteur a soumis le mois suivant ses documents d'étude préliminaires. En mars 2004, le personnel d'EC de la région de l'Ontario et de l'administration centrale a organisé un atelier sur l'exploration et l'exploitation diamantifères dans le nord de l'Ontario, pour promouvoir l'échange d'informations entre les Premières Nations, les organisations environnementales non gouvernementales et les agences gouvernementales participant à l'examen. En outre, des représentants des AR et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont consulté les chefs et les conseils de plusieurs collectivités qui risquent d'être touchées par le projet dans la région de la baie James. L'examen du projet par le grand public et l'Agence se poursuit en 2005.

Mine de Brewery Creek, Yukon : Évaluation environnementale concertée

La mine d'or en roche dure de Brewery Creek, située dans le centre-nord du Yukon, a été exploitée de 1996 à 2002 au moyen d'un système de lixiviation en tas au cyanure avec recyclage en circuit fermé, permettant d'extraire l'or du minerai broyé. On en est actuellement à l'étape finale de désaffectation et de remise en état, et il faut procéder à l'élimination des eaux excédentaires de la mine, qui contiennent de fortes concentrations de sélénium et des teneurs en ammoniac qui sont toxiques pour le poisson.

Vu l'impossibilité de rejeter directement dans les eaux de surface les eaux d'exhaure traitées, la compagnie a conçu une méthode d'épandage sur terre (approuvée en juillet 2002) afin de rejeter ces eaux dans un secteur boisé situé à proximité. De concert avec la Première nation Tr'on Dek Hwech'in, EC a effectué une EE déclenchée par la *Loi sur les eaux du Yukon*, pour évaluer les effets de ce type de déversement sur les invertébrés du sol forestier.

Les nombreux échantillons prélevés en 2002 et 2003 ont révélé qu'il y avait peu de différence entre le nombre d'invertébrés recensés dans les sites d'épandage et dans les sites témoins. Le rapport intérimaire d'analyse détaillée des données est actuellement en préparation.

Projet pilote sur les consultations des autorités fédérales pour les projets réglementés par l'Office national de l'énergie

Le Programme d'EE participe à une initiative visant l'élaboration d'un modèle pilote de deux ans pour clarifier la façon dont les ministères fédéraux mèneront et coordonneront les

consultations avec les peuples autochtones au sujet des projets réglementés par l'Office national de l'énergie.

EC, Ressources naturelles Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada et Pêches et Océans Canada, avec l'aide de l'Office national de l'énergie, travaillent ensemble à la mise en œuvre du modèle pilote, dont l'application a été divisée en deux régions géographiques : au nord du 60^e parallèle (principalement sur le gazoduc du Mackenzie) et au sud du 60^e parallèle.

La conception et la mise en œuvre du volet touchant le sud du 60^e parallèle ont débuté vers la fin de février 2004, par une demande de commentaires auprès des parties intéressées lors de trois ateliers organisés à Halifax, Edmonton et Vancouver. Le personnel des Affaires autochtones et du Programme d'EE d'EC (administration centrale et régions) a participé aux ateliers, qui étaient axés sur les régions susceptibles d'accueillir des projets réglementés par l'Office national de l'énergie durant les deux années du projet pilote. Les intervenants comprenaient des groupes industriels, des entreprises réglementées par l'Office national de l'énergie, des organisations autochtones nationales, des organisations autochtones régionales et des gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Pour ce qui est du volet concernant le sud du 60^e parallèle, les travaux ont été suspendus puisque le point de mire de ce modèle s'est réorienté vers le nord, pour le projet gazier du MacKenzie. À partir de ce modèle, on a constitué une équipe fédérale de consultation chargée de coordonner les activités de consultation menées par les quatre ministères fédéraux au sujet du projet de gazoduc.

Premières audiences de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions a pour mandat d'examiner les répercussions environnementales et socio-économiques des projets, de recommander au ministre de l'Environnement s'il convient d'approuver les projets et, au besoin, d'assortir l'approbation de conditions.

Durant l'hiver 2003–2004, la région des Prairies et du Nord d'EC a participé aux premières audiences publiques tenues par la Commission, pour le projet de mine de diamant Jericho de la Tahera Resources Ltd., près du lac Contwoyto au Nunavut. La contribution d'EC a porté sur les questions de qualité de l'eau et de l'air, les oiseaux migrateurs, la prévention des déversements, la gestion des matières dangereuses et l'évaluation des effets cumulatifs.

3.5 Cadres de législation et d'orientation

Plusieurs faits nouveaux sont à signaler au sujet des cadres législatif et stratégique de l'EE durant la période 2002–2004, dont l'apport de modifications à LCEE la proclamation de la LEP et la réalisation de diverses activités d'évaluation environnementale stratégique. En voici un résumé.

Modifications à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

La révision quinquennale de LCEE a débuté en janvier 2000, conformément au paragraphe 72(1) de la Loi. En mars 2001, le ministre de l'Environnement a déposé le projet de loi C-19 (Loi modifiant la LCEE), réintroduit au Parlement sous le numéro C-9 en octobre 2002. La Loi a reçu la sanction royale le 11 juin 2003 et est entrée en vigueur le 30 octobre de cette même année.



Photo : Jessica Coulson, Environnement Canada

Des membres de Premières Nations participent à un atelier sur l'exploration et l'exploitation diamantifère, dans le nord de l'Ontario



La version modifiée de la Loi assure une participation publique plus significative et fera en sorte que les EE seront effectuées de façon plus certaine, prévisible et opportune. Bon nombre des modifications se répercuteront également sur les praticiens de l'EE à Environnement Canada. La nouvelle loi crée le poste de coordonnateur fédéral de l'EE, visant à améliorer la coordination parmi les autorités fédérales et la communication avec les autres participants aux EE. Elle oblige également la tenue d'un suivi après la réalisation d'une étude approfondie, d'un examen par une commission ou d'une médiation.

D'autres modifications obligent les AF qui demandent des mesures de suivi particulières à aider à leur application si l'AR en fait la demande, et à contribuer à l'exécution de toute mesure d'atténuation convenue par l'AF et l'AR. De plus, la définition d'« autorité fédérale » comprend maintenant les sociétés d'État, ce qui peut entraîner une hausse marquée du nombre de projets nécessitant la prestation de conseils et d'une aide de la part du programme d'EE d'EC, particulièrement dans les régions.

Par ailleurs, on a amélioré les mécanismes permettant d'incorporer aux EE les points de vue des Autochtones, particulièrement en ce qui touche les terres des réserves, les terres visées par des traités et celles faisant l'objet d'un règlement en matière de revendications territoriales. On a aussi modifié la Loi pour reconnaître officiellement la valeur des connaissances traditionnelles. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est tenue de consulter les Autochtones sur les questions de politique liées à la LCEE, par le truchement d'un comité consultatif autochtone. L'opinion de ce comité servira à établir des lignes directrices sur la façon d'accéder aux connaissances traditionnelles et de les incorporer aux EE.

Un autre ajout à la LCEE est la création du Registre canadien d'évaluation environnementale (RCEE), où l'on trouve des renseignements sur tous les projets faisant l'objet d'une EE fédérale sur le territoire canadien. Le Registre constitue un prolongement de l'Index fédéral des évaluations environnementales (un mécanisme volontaire), en ce sens qu'il répond aux exigences de la nouvelle loi concernant l'établissement d'un registre public. Tous les projets commencés après la proclamation de la Loi sont assujettis aux nouvelles exigences, dont l'affichage sur le registre de tous les renseignements relatifs à ces projets.

Au sein d'EC, les praticiens de l'EE utilisent le SNEE pour suivre le cheminement de toutes les EE où le Ministère joue un rôle d'autorité réglementaire. Tous les renseignements versés sur le SNEE sont automatiquement affichés sur le registre. Le SNEE a pour but d'aider les praticiens de l'EE, d'alléger la charge de travail et d'assurer l'observation, à EC, des nouvelles exigences de la LCEE sur la divulgation publique de l'information. Le RCEE et le SNEE sont des bases de données exhaustives qui contiennent les types suivants de renseignements sur l'EE :

- un avis de commencement de l'EE;
- une description du projet évalué;
- un exemplaire du rapport d'EE et comment l'obtenir;
- des avis demandant les commentaires du public lorsque des consultations publiques sont en cours;
- un exemplaire de la portée de l'évaluation, comment l'obtenir et à quel moment les consultations publiques seront en cours;
- des détails sur les programmes de suivi mis en œuvre pour une EE;



- la décision de l'AR au sujet de l'EE;
- les autres documents liés à l'EE et comment les obtenir;
- des renseignements supplémentaires pour les études approfondies, les examens devant une commission, les médiations et les examens préalables types.

La Loi sur les espèces en péril

LEP a été proclamée en juin 2003. Les deux tiers de la Loi sont alors entrés en vigueur, tandis que les autres articles, qui couvrent les cas d'interdiction, y compris pour la protection des habitats essentiels et l'application de la loi, sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2004.

La LEP vise à empêcher les espèces sauvages menacées ou en péril de disparaître complètement de leur milieu naturel et à aider à leur rétablissement. Elle a également pour objet d'assurer une bonne gestion des espèces préoccupantes et d'empêcher qu'elles ne deviennent en voie de disparition ou menacées. En encadrant les mesures prises pour assurer la survie et la protection des espèces sauvages partout au Canada, la LEP enrichira l'information et les connaissances que l'on peut incorporer aux EE.

En outre, la LEP modifie la définition d'« effets environnementaux » contenue dans la LCEE pour y inclure tout changement qu'un projet risque de causer à une espèce sauvage inscrite, à son habitat essentiel ou à la résidence des individus de cette espèce. La Loi indique qu'il est obligatoire, dans une EE fédérale, de signaler ces effets au ministre compétent, de déterminer les effets négatifs sur l'espèce en péril inscrite et son habitat essentiel et de veiller, advenant la réalisation du projet, à la prise de mesures visant à éviter ces effets ou à les amoindrir et à les contrôler. Ces mesures doivent cadrer avec tout

programme de rétablissement ou plan d'action applicable.

Évaluation environnementale stratégique

La Direction de l'évaluation environnementale offre des consultations interministérielles et intraministérielles, passe en revue les documents du Ministère et du Cabinet, donne de la formation, organise des séminaires et prépare des outils pour soutenir la réalisation des EES. Elle continue d'assurer et d'améliorer l'observation au Ministère de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, en insistant de nouveau sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des EES.

En janvier 2004, le Cabinet a ajouté une nouvelle exigence à cette directive, qui oblige maintenant les ministères et organismes à préparer une déclaration publique lorsqu'une évaluation détaillée des effets environnementaux a été effectuée dans une EES. Ainsi, les intervenants et le public auront l'assurance que les facteurs environnementaux ont été adéquatement pris en compte dans la prise de décisions. La Direction de l'évaluation environnementale, en collaboration avec le sous-comité interministériel de l'EES, examine actuellement les options de mise en œuvre de cette nouvelle exigence.

Examens de documents

Entre 2002 et 2004, la Direction de l'évaluation environnementale a reçu pour examen 138 documents, dont des mémoires au Cabinet, des requêtes au Conseil du Trésor et d'autres documents stratégiques nécessitant la prise d'une décision par le Cabinet ou le Ministre. Voici une liste partielle des sujets abordés dans le cadre de ce processus :

- le plan d'action environnementale du Canada;
- le refuge d'oiseaux de l'île Kendall;
- les changements climatiques;
- l'infrastructure;
- la position stratégique du Canada envers le Sommet mondial sur le développement durable;
- les effets écosystémiques des organismes génétiquement modifiés;
- le financement de la LCPE (1999);
- la reconduction du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord;
- les transports au Canada;
- la surpêche;
- l'activité pétrolière et gazière au large de la Colombie-Britannique;
- le projet de Voisey's Bay dans la région de l'Atlantique;
- le nouveau régime de gestion extracôtière du pétrole et du gaz dans la région de l'Atlantique;
- les liens économiques du Canada avec les Amériques.

Vérification sur l'EES du Bureau du vérificateur général

La Direction de l'évaluation environnementale a participé au nom du Ministère à la vérification sur l'EES menée par le Commissaire à l'environnement et au développement durable pour le Bureau du vérificateur général. La vérification visait à déterminer dans quelle mesure les ministères avaient préparé et appliquaient du matériel de formation et d'orientation sur l'EES,

des cadres de responsabilisation interne pour l'observation de la Directive du Cabinet et des systèmes de suivi des propositions et des évaluations. Les résultats de la vérification ont été déposés à l'automne 2004.

3.6 Mise en commun des pratiques exemplaires et des connaissances

EC soutient le partage des meilleures pratiques et des connaissances comme moyen d'améliorer l'efficacité et de promouvoir la coopération. La communication des enjeux et des activités concernant l'EE se fait au moyen de réunions et d'ateliers, et par l'entremise de communications interministérielles et publiques. Voici quelques exemples d'activités qui ont encouragé la mise en commun des pratiques exemplaires et des connaissances, en 2002-2004.

Atelier national pour les praticiens de l'EE

Le Programme d'EE d'EC organise un atelier annuel où les praticiens de l'EE de l'ensemble du pays peuvent échanger les plus récentes nouvelles dans le domaine de l'EE, selon divers points de vue (science, gestion, pratique, etc.).

L'atelier de 2002 a eu lieu dans la région de la capitale nationale du 19 au 22 novembre, sous l'égide de la Direction de l'évaluation environnementale. Il regroupait une soixantaine de praticiens autour du thème de l'énergie, un domaine auquel touchent de nombreuses EE. Les séances portaient sur différents aspects du thème central : pipelines, forage en mer, pétrole et gaz, production thermique, hydroélectricité, énergie éolienne, problématique des changements climatiques. L'atelier comprenait une séance de formation sur l'intégration des concepts de

développement durable au processus d'EE, ainsi qu'une visite de centrales énergétiques locales. Le prix du « praticien de l'année » a été remis à Sheila Allan, de la région de l'Ontario.

L'atelier de 2003 a été tenu à Kananaskis (Alberta), du 30 septembre au 3 octobre, dans la région des Prairies et du Nord d'EC. Quelque 70 praticiens ont assisté à des séances axées sur le thème des « eaux douces », qui visait notamment à sensibiliser les participants à l'utilisation durable, à la gestion et à la protection de cette précieuse ressource durant l'Année internationale de l'eau douce, décrétée par les Nations Unies. Les discussions ont porté sur divers enjeux hydriques nationaux, dont l'évaluation des effets cumulatifs, les incidences sectorielles, les modèles de rapport d'examen préalable type, les questions juridiques et transfrontalières et le problème des changements climatiques. L'atelier comprenait des activités de formation sur les liens entre la LEP et l'EE et sur le suivi exigé par la nouvelle mouture de la LCÉE. Les visites techniques ont touché l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs dans le corridor Kananaskis-Banff, de même que la gestion des eaux dans les contreforts de l'Alberta. Le titre de « praticien de l'année » a été remporté par Dave Broadhurst, du Service météorologique du Canada, région de l'Ontario.

Atelier sur la mise en commun des pratiques exemplaires

En novembre 2002, un atelier sur la « mise en commun des pratiques exemplaires » a eu lieu avec l'aide financière du Programme de recherche et développement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. L'atelier regroupait 26 praticiens de l'EE, représentant des gouvernements et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des établissements d'enseignement, des organisations environnementales non gouvernementales, des groupes autochtones, des groupes industriels et des firmes

d'experts-conseils du Canada tout entier. Les participants y ont entrepris les travaux préparatoires nécessaires à l'étude et à la détermination des besoins des usagers ainsi qu'à la recommandation des options existantes pour la création d'un système de gestion de l'information visant à soutenir le milieu de l'EE. Les praticiens d'EC ont activement participé à ces discussions et représentaient un des quatre groupes de travail qui ont exposé les exigences et les avantages associés à l'amélioration de la gestion de l'information dans le domaine de l'EE.

Les participants ont fait des recommandations et fixé les prochaines étapes sur la marche à suivre pour élaborer un système national de gestion de l'information pour l'EE. Depuis, cette initiative a mené à la présentation fructueuse d'une demande de financement pour la création d'un portail national sur l'EE, dirigé par EC et le Miistakis Institute for the Rockies.

Évaluation environnementale régionale et stratégique en haute mer

À l'appui des efforts déployés pour mieux comprendre et appliquer les approches d'EE de type régional dans les régions extracôtières, le Programme d'EE de l'Atlantique a organisé une séance d'information de deux journées sur l'EE régionale et stratégique, avec le soutien du programme national

Plus d'une centaine de personnes ont assisté à la séance, tenue à Halifax (N.-É.) en mai 2003. En plus de conférenciers de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, les participants ont pu y entendre des experts de la Norvège, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Brésil, représentant des organisations gouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et le monde universitaire.



Le compte rendu de la conférence a été préparé et distribué. Il mettait en lumière l'expérience du Canada et d'autres pays à l'égard des méthodes d'EE de type régional, avec leurs contraintes et leurs avantages. Au printemps 2004, les conclusions de la séance ont été présentées au moyen de communications par affiche lors d'une conférence internationale sur l'évaluation des impacts, à Vancouver (C.-B.), et d'un atelier sur l'énergie, à Antigonish (N.-É.).

Atelier des spécialistes en protection de l'environnement

En juin 2003, le personnel d'EC a participé à un atelier tenu pour les spécialistes du Service de la protection de l'environnement (SPE) et des directions régionales à Wakefield (Québec). Les sujets à l'ordre du jour étaient: substances toxiques visées par LCPE (1999); aquiculture; article 36 de la *Loi sur les pêches*; lieux contaminés; projets de centrales thermiques. L'atelier visait les objectifs suivants :

- faire en sorte que les coordonnateurs régionaux de l'EE et les spécialistes techniques du SPE connaissent les politiques et les enjeux actuels et émergents du programme national du SPE,
- offrir une tribune permettant d'assurer que les enjeux et les politiques du SPE soient intégrés aux conseils des EE d'une manière pratique et significative, sans compromettre les autres secteurs de programme;
- offrir une tribune et un mécanisme permettant de donner suite aux conseils formulés par EC au sujet des projets de grande envergure ou des nouveaux secteurs prioritaires, grâce à l'élaboration de lignes directrices, d'énoncés de position, etc.;

- offrir un forum pour favoriser l'échange d'informations, la communication et le réseautage parmi le personnel régional d'Évaluation environnementale d'EC.

Atelier de formation pour les autorités fédérales ayant des compétences spécialisées

La Section de l'évaluation environnementale de la région de l'Ontario a tenu son troisième atelier pour les experts techniques d'EC à Downsview (Ontario) en juin 2003. L'atelier a attiré une trentaine de personnes, en plus de spécialistes de l'EE de Pêches et Océans Canada (région des Grands Lacs et de l'Ontario), qui ont présenté un exposé sur le rôle du Programme de gestion de l'habitat du poisson en Ontario et sur les conséquences d'une désignation d'AF ou d'AR en vertu de la LCEE.

L'atelier avait pour but d'aider EC à jouer de façon plus efficace et uniforme son rôle d'AF, à formuler des conseils plus efficaces et concis et à mieux comprendre le contexte des lois et processus fédéraux et provinciaux pertinents touchant l'EE.

On y a abordé le rôle (notamment consultatif) joué par EC dans ces processus, la place occupée par l'EE dans les mandats du Ministère, les composantes des EE fédérales et provinciales, les lignes directrices pour les réviseurs techniques des conseils d'AF, l'évaluation de l'importance, les conflits d'intérêts, le suivi à l'EE et les modifications prévues à la LCEE. L'atelier a également donné l'occasion au personnel d'EE de rencontrer les experts techniques d'EC et d'échanger avec eux hors du cadre du Programme d'EE.

International Association for Impact Assessment

L'International Association for Impact Assessment a tenu sa réunion annuelle au Maroc en juin 2003. La conférence était axée sur le renforcement des capacités d'évaluation des incidences dans les pays en développement et comprenait des séances sur la réalisation des EES, sur la biodiversité et l'écologie, sur les projets d'infrastructure urbaine, sur les problèmes d'EE dans les situations de catastrophes et de conflits et sur le droit de l'environnement.

Plus de 400 participants du monde entier ont assisté à la conférence de 2003, dont plusieurs représentants d'EC. La Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada y a fait un exposé sur « la gouvernance et la reddition de comptes dans l'évaluation environnementale ».

La conférence de 2004 a eu lieu à Vancouver (Colombie-Britannique), sur le thème « L'évaluation des impacts pour le développement industriel ».

Atelier d'EC et de la Commission canadienne de sécurité nucléaire

En décembre 2003, la région de l'Ontario a coordonné à Ottawa un atelier de deux journées, faisant suite à la conclusion d'un protocole d'entente entre EC et la Commission canadienne de sécurité nucléaire. L'atelier a permis d'améliorer et d'intensifier les relations de travail entre les deux organisations et d'élaborer une stratégie concertée pour les rôles que devraient jouer l'EE et la réglementation dans les industries nucléaires et minières.

Lors de la première journée de l'atelier, on a brièvement présenté les règlements et les lois applicables, le processus de délivrance de permis de la Commission canadienne de sécurité nucléaire, les programmes d'évaluation des

risques et les améliorations recommandées au processus. La deuxième journée a été consacrée à des exposés sur le processus d'EE, les conséquences des changements climatiques, la gestion du risque et le rôle de l'application de la loi et à des discussions en groupe sur les programmes de suivi. L'atelier a attiré une cinquantaine de participants d'un peu partout au Canada.

Séance d'information sur le gaz naturel liquéfié

L'industrie du gaz naturel liquéfié est un secteur énergétique en plein essor qui pourrait présenter de nouveaux défis pour la protection de l'environnement. En 2003, deux projets d'aménagement de terminaux de gaz naturel liquéfié au Canada atlantique ont été soumis à des EE fédérales et provinciales. Le projet d'Irving Oil Ltd. à Saint John (N.-B.) fait l'objet d'une étude approfondie où EC joue le rôle d'AR, alors que le projet d'Access Northeast Energy Inc. pour Bear Head (N.-É.) subit un examen préalable. Ces installations constitueraient les premières du genre au Canada.

En février 2004, pour aider l'ensemble des autorités publiques à mieux comprendre et gérer ce secteur et les problèmes environnementaux qui s'y rattachent, le Programme d'EE de l'Atlantique a organisé une séance d'information sur le gaz naturel liquéfié et les terminaux de réception. Cette activité, qui a eu lieu à Halifax (N.-É.), a attiré quelque 80 représentants des services fédéraux, provinciaux et municipaux chargés de réglementer ces installations et de formuler des conseils sur leur gestion.

Les États-Unis ayant plus d'expérience avec le gaz naturel liquéfié que le Canada, des représentants de la US Federal Energy Regulatory Commission, de la US Coast Guard, de l'Energy Facility Siting Board du Massachusetts, du Department of Wildlife and Fisheries de l'État de la Louisiane et

de l'Institute for Energy, Law, and Enterprise de l'Université de Houston étaient également présents pour partager leur savoir et leur expérience touchant la gestion de la sécurité publique, de la sécurité matérielle et de l'environnement.

Conférence de l'Alberta Society of Professional Biologists

L'Alberta Society of Professional Biologists a tenu sa conférence annuelle à Calgary (Alberta) en mars 2004. EC y était un des principaux commanditaires de cette conférence de deux jours, qui était axée sur la planification, la création, l'examen et le suivi des EE. La réunion

a rassemblé un certain nombre d'intervenants, dont des représentants de tous les ordres de gouvernement, de l'industrie, du monde universitaire, de firmes de consultance et du grand public.

Divers exposés ont été présentés, et l'on a tenu des discussions officieuses et en groupe sur les cadres réglementaires, les études de cas et les leçons tirées. La conférence a permis aux praticiens de l'EE du Canada tout entier de faire le point sur le thème du suivi dans l'EE et de discuter des besoins futurs.

DÉFIS ET ORIENTATIONS PROPOSÉS

Le Programme d'EE d'Environnement Canada fera face à divers défis et occasions favorables au cours des prochaines années, et tout particulièrement à une augmentation constante et importante de sa charge de travail.

Durant la période 2002–2004, le personnel du Programme a participé à plus de 700 EE comme AR et consacré une bonne partie de son temps et de ses efforts à des études approfondies et à des examens par des commissions. La plupart de ces travaux ont été effectués de concert avec d'autres instances lors d'évaluations mixtes, dont le nombre est en hausse. Le Programme a également contribué comme AF, par son savoir-faire scientifique et technique, à plus de 3 500 EE sous la conduite d'autres ministères ou organismes. En raison de l'augmentation constante du nombre de pétitions présentées en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, cette charge de travail lourde et diversifiée continuera vraisemblablement de s'avérer problématique pour le Programme, compte tenu des ressources actuellement allouées.

Cependant, l'augmentation de la charge de travail n'est pas le seul changement à l'horizon. L'EE est un mécanisme important pour soutenir les objectifs stratégiques du gouvernement fédéral et du Ministère, et la Stratégie fédérale sur la réglementation intelligente a recommandé une simplification du processus d'EE. Le nouveau Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement d'EC peut également engendrer de nouvelles possibilités et de nouvelles modifications dans la structure et le fonctionnement du Programme d'EE. On mettra davantage l'accent sur la formulation de conseils relatifs à la *Loi sur les espèces en péril* et aux changements climatiques, de même que sur les secteurs industriels émergents comme l'énergie éolienne et le gaz naturel liquéfié. Le programme continuera d'offrir du matériel d'orientation et des activités de formation à l'égard de ces dossiers d'avant-scène.

Pour relever ces défis, il faudra continuellement s'efforcer de rehausser l'efficacité du Programme d'EE au Canada pour tous les intervenants. Comme le Programme d'EE est principalement mis en œuvre par les bureaux régionaux d'EC, il est vital d'assurer une cohérence nationale. L'élaboration d'une démarche efficace, prévisible et transparente, soutenant les objectifs de développement durable, demeurera une priorité. On insistera davantage sur la réalisation de grands résultats environnementaux et sur un rapprochement avec les objectifs environnementaux, en même temps qu'EC continuera ses efforts pour harmoniser l'exécution du Programme d'EE.

Le Programme d'EE doit également continuer de voir à ce que les EES contribuent à éclairer davantage les processus décisionnels. Le Bureau du vérificateur général reconnaît les EES comme un outil essentiel à l'amélioration de la durabilité et de la compétitivité, par une prise en compte intégrée et élargie des solutions de rechange. Le Programme d'EE d'EC s'efforcera activement de mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général, de fournir au personnel ministériel des conseils, un appui et des activités de formation sur la réalisation des EES, et de promouvoir une collaboration interministérielle visant à accélérer et à uniformiser le processus d'EES.

Le renforcement des capacités représente un mécanisme de choix pour atteindre ces objectifs, pour trouver des solutions aux problèmes et pour surmonter les obstacles dans les années à venir. Le Programme d'EE ne peut fonctionner collégalement sans les efforts concertés des praticiens régionaux de tous les Services d'EC. Il continuera de reposer essentiellement sur la mise en commun de l'information, des pratiques exemplaires et des approches et sur le partenariat avec les intervenants.

ABRÉVIATIONS

AF :	Autorité fédérale	LEP :	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
AR :	Autorité responsable	RCEE :	Registre canadien d'évaluation environnementale
EC :	Environnement Canada	RPN :	Région des Prairies et du Nord
EE :	Évaluation environnementale	SMC :	Service météorologique du Canada
EES :	Évaluations environnementales stratégiques	SNEE :	Système national d'évaluation environnementale
LCEE :	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	SPE :	Service de la protection de l'environnement
LCPE (1999) :	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>		



Photo : Stephen Granger, Afrique du Sud

Participants à l'assemblée de l'International Association for Impact Assessment, au Maroc en 2003.

Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*.

Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.



Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficacité dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada — le **programme Choix environnemental^M** (PCE). Le symbole officiel de certification du programme — l'**Éco-Logo^M** — évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental^M**, veuillez visiter son site Web à l'adresse www.environmentalchoice.com ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

Le Bureau de produits et services d'information d'Environnement Canada est fier d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du **programme Choix environnemental^M** et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour obtenir un exemplaire du catalogue Environnement Canada : Publications et sites Internet choisis, veuillez communiquer avec nous, sans frais, en composant le 1 800 734-3232 ou (819) 953-5750; par télécopieur au (819) 994-5629 ou par courriel à l'adresse epspubs@ec.gc.ca. Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à www.ec.gc.ca.